

FORMATION d'ingénieur

EN ALTERNANCE

[sous statut de salarié]

APPRENTISSAGE - FORMATION CONTINUE - VAE

DEUX PROFILS

- INFORMATIQUE - RÉSEAUX
- RÉSEAUX - TÉLÉCOMMUNICATIONS



Institut des
Techniques d'Ingénieur
de l'Industrie



CERTIFICATION ET SPÉCIALITÉ

L'intitulé du diplôme de niveau I, habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur jusqu'en 2014, est désigné comme suit :

« Diplôme d'Ingénieur de Télécom Bretagne, **spécialité Réseaux et Télécommunications**, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Bretagne ».

Le diplôme a également obtenu l'accréditation européenne EUR-ACE Master (European-Accredited Engineering Master).

ORGANISATION DE LA FORMATION/ALTERNANCE

Rythme moyen de l'alternance :

- **Première année :**
2 mois en entreprise / 2 mois en centre de formation,
- **Deuxième année :**
3 mois en entreprise / 3 mois en centre de formation,
- **Troisième année :**
6 mois en centre de formation⁽¹⁾ / 6 mois en entreprise.

DURÉE TOTALE EN CENTRE DE FORMATION **1 800 HEURES⁽²⁾**

DURÉE TOTALE EN ENTREPRISE **3 000 HEURES**

⁽¹⁾ Possibilité de suivre un cursus académique au semestre 5 à l'étranger au sein d'un établissement partenaire.

⁽²⁾ En formation continue, la durée du cursus est définie en fonction des compétences et du projet professionnel du candidat (individualisation du parcours). Elle est au maximum de 1 200 heures réparties sur 3 ans. Le diplôme est également accessible par la voie de la VAE.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former en alternance des ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et des réseaux qui puissent développer des capacités d'adaptation fortes pour répondre aux sollicitations des clients et résoudre des problèmes complexes sur les technologies et systèmes d'information et de communication.

Ces ingénieurs seront capables en fonction des profils de maîtriser :

- ▶ L'ingénierie des réseaux et des systèmes d'information : architecture, urbanisme, sécurité, convergence...
- ▶ La spécification, conception, développement, déploiement, intégration, migration de solutions informatiques ou télécoms,
- ▶ La qualité logicielle,
- ▶ La conduite de projets et le management d'équipe,
- ▶ L'environnement de l'entreprise sur les plans théoriques et pratiques, ainsi que ses contraintes,
- ▶ Les relations clients/fournisseurs.

RÉSEAUX ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS
Télécom Bretagne

CONTENU PÉDAGOGIQUE

NATURE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	VOLUME HORAIRE maximum ⁽¹⁾
INFORMATIQUE ▶	200 HEURES
RÉSEAUX ▶	250 HEURES
MATHÉMATIQUES ET TRAITEMENT DU SIGNAL ▶	200 HEURES
ELECTRONIQUE-PHYSIQUE ▶	200 HEURES
SCIENCES ET INGÉNIERIE TÉLÉCOMS ▶	250 HEURES
ECONOMIE ET SCIENCES HUMAINES ▶	120 HEURES
MANAGEMENT ET GESTION DE PROJETS ▶	130 HEURES
LANGUES ET CULTURE INTERNATIONALE ⁽²⁾ ▶	200 HEURES
FILIÈRE (en 3 ^e année) « INFORMATIQUE-RÉSEAUX » ▶	250 HEURES
FILIÈRE (en 3 ^e année) « RÉSEAUX-TÉLÉCOMMUNICATIONS » ▶	250 HEURES

⁽¹⁾ Correspondant aux 1 800 heures de la formation en apprentissage.

⁽²⁾ Séjour linguistique de 2 semaines à l'étranger

Possibilité d'une seconde langue étrangère en troisième année si le niveau d'anglais est validé

FONCTIONS VISÉES

A l'issue de leur formation, les jeunes ingénieurs pourront exercer les fonctions suivantes au sein de leur société :

- ▶ Architecte en réseau d'entreprise,
- ▶ Ingénieur d'études et développement,
- ▶ Ingénieur d'intégration,
- ▶ Chef de projets dans les domaines des technologies de l'information,
- ▶ Responsable du service informatique,
- ▶ Ingénieur système, serveurs et réseaux, sécurité, qualité,
- ▶ Ingénieur responsable du Système d'information,
- ▶ Ingénieur backbone ATM/IP,
- ▶ Ingénieur support ATM/IP,
- ▶ Ingénieur en télécommunications.

DÉBOUCHÉS

Les principaux secteurs visés sont :

- L'ensemble des secteurs industriels (métallurgie, agroalimentaire, chimie, plasturgie,...),
- Les services (SSII, banques, assurances, grande distribution, services de santé),
- Les opérateurs et équipementiers en télécommunications,
- Les collectivités territoriales et les entreprises publiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

EN APPRENTISSAGE

DATES À RETENIR

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
MI-AVRIL
CONCLUSION DU
CONTRAT D'APPRENTISSAGE :
ENTRE MI-JUIN ET FIN AOÛT

- Être titulaire d'un DUT, d'un BTS dans les filières scientifiques ou techniques (DUT GEII, RT, MP, INFO ou BTS IRIS, ELEC) ou d'un diplôme équivalent,
- Être étudiant en classe préparatoire ATS ou TSI,
- Être âgé de moins de 26 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage,
- Satisfaire aux critères et aux entretiens d'admission,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

EN FORMATION CONTINUE

DATES À RETENIR

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
MI-AVRIL

- Être titulaire d'un DUT, d'un BTS ou d'un diplôme équivalent et posséder au moins 3 années d'expérience professionnelle.

EN VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

- Justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu du diplôme.

INSCRIPTION EN FORMATION :

Retrait et dépôt du dossier en ligne : http://telecom-bretagne.eu/formations/ingenieur_specialise/ ou sur demande auprès de TELECOM Bretagne [coordonnées ci-dessous]. Possibilité d'hébergement sur le site de l'école pendant la durée de formation, avec paiement du loyer seulement pendant les périodes de présence à l'école.

AIDES FINANCIÈRES :

DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE :

• **Pour l'apprenti** : participation du Conseil Régional au financement des coûts de transport-restauration-hébergement. Rémunération variant de 41 % à 78 % du SMIC, suivant l'âge de l'apprenti et l'année de formation.

Avantages sociaux liés au statut de salarié : couverture sociale, congés légaux, droits ouverts à la retraite.

• **Pour l'entreprise** : aides financières des Conseils Régionaux en fonction de la localisation de l'entreprise, crédit d'impôt, compensation de certaines cotisations sociales et éventuellement dispositifs conjoncturels.

DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE :

• **Pour l'entreprise** : conditions de financement de la formation et/ou de l'accompagnement d'une procédure VAE à solliciter auprès de son OPCA de branche.



infos
PRATIQUES

ITII BRETAGNE

2B, ALLÉE DU BÂTIMENT
35 000 RENNES

• **Luc BERNARD-CATINAT**

Tél : 02 98 02 54 79 - Fax : 02 98 41 51 56

Email : l.bernard-catinat@uif.bretagne.org

Site : www.itibretagne.fr

Télécom Bretagne

TECHNOPÔLE BREST-IROISE

CS 83818 - 29 238 BREST CEDEX 3

• **Dominique DEGRUGILLIER**

Tél : 02 29 00 13 33 - Fax : 02 29 00 15 27

E-mail : sec-fip@telecom-bretagne.eu

Site : www.telecom-bretagne.eu